

A VOS AGENDAS!

3<sup>e</sup> ÉDITION

# VIDE GRENIER

DIMANCHE

1<sup>er</sup> OCTOBRE 2017

21 RUE DU MOULIN DES CARMES  
NANTES



8H30 > 17H00

BOISSONS ET  
RESTAURATION  
SUR PLACE

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS JUSQU'AU 29/09 :  
videgrenierbdc@gmail.com  
06 65 69 47 83



## Bulletin d'inscription

A remplir, à signer et à retourner par voie postale ou à l'accueil de l'école avant le 29 septembre 2017 accompagné du :  
règlement par chèque à l'ordre de l'APEL Blanche de Castille+photocopie recto verso de votre pièce d'identité.  
Parents d'élève Bdc : OUI / NON

Je soussigné(e) : Nom .....

Prénom .....

Adresse complète.....

Tél : ..... E-mail (important pour la confirmation).....

Titulaire de la pièce d'identité :  Carte d'identité  Passeport N°.....

désire louer..... emplacement(s) x 10 € = .....€

S'engage à venir s'installer à partir de 7h30 et à rester jusqu'à 17h00 et à respecter le règlement du vide-grenier.  
Atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Le ...../...../.....

Signature suivie de la  
mention « lu et approuvé » :

A VOS AGENDAS!

3<sup>e</sup> ÉDITION

# VIDE GRENIER

DIMANCHE

1<sup>er</sup> OCTOBRE 2017

21 RUE DU MOULIN DES CARMES  
NANTES



8H30 > 17H00

BOISSONS ET  
RESTAURATION  
SUR PLACE

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS JUSQU'AU 29/09 :  
videgrenierbdc@gmail.com  
06 65 69 47 83



## Bulletin d'inscription

A remplir, à signer et à retourner par voie postale ou à l'accueil de l'école avant le 29 septembre 2017 accompagné du :  
règlement par chèque à l'ordre de l'APEL Blanche de Castille+photocopie recto verso de votre pièce d'identité.  
Parents d'élève Bdc : OUI / NON

Je soussigné(e) : Nom .....

Prénom .....

Adresse complète.....

Tél : ..... E-mail (important pour la confirmation).....

Titulaire de la pièce d'identité :  Carte d'identité  Passeport N°.....

désire louer..... emplacement(s) x 10 € = .....€

S'engage à venir s'installer à partir de 7h30 et à rester jusqu'à 17h00 et à respecter le règlement du vide-grenier.  
Atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Le ...../...../.....

Signature suivie de la  
mention « lu et approuvé » :

## RÈGLEMENT VIDE-GRENIER BLANCHE DE CASTILLE

Dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017

- Afin d'assurer le succès de ce vide grenier, l'association met à votre disposition : **un emplacement 3x3m, un stand restauration et une organisation adaptée.**
- Une campagne de publicité assure la promotion de cet événement.
- Seront réputées exposants les personnes physiques ou les associations dont le règlement, la fiche d'inscription, et une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (d'un membre du bureau pour les associations) seront parvenus à l'APEL avant le 29 septembre 2017 et sous réserve des places disponibles.
- En cas de désistement aucun remboursement n'interviendra après le 29 septembre 2017. L'APEL se réserve le droit d'annuler la manifestation, sans remboursement, en cas de météo très défavorable.
- L'APEL se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler le bon déroulement et l'ordre de la manifestation.
- **Les objets déballés appartiennent aux exposants et sont sous leur responsabilité en cas de casse, vol ou tout autre préjudice.**
- La vente des armes est interdite.
- Pour des raisons de sécurité, nos amis les animaux ne sont pas admis sur le site.
- Les exposants peuvent introduire leur véhicule sur le site de 7h30 à 8h20 pour déballer et devront ensuite immédiatement aller garer leur véhicule en dehors de l'établissement, ceci par souci de sécurité pour tous.
- **Si un exposant souhaite être installé à côté d'un autre exposant, il est demandé aux deux détenteurs de véhicules d'arriver et de se présenter en même temps le matin avant l'installation.**
- Après la manifestation, il est expressément demandé à chaque exposant de **laisser l'emplacement propre**, débarrassé de tout objet et papier. Des bacs roulants pour le tout venant seront mis à la disposition de tous. **Cependant, ces containers ne sont pas destinés à recevoir les objets invendus qui doivent être emballés et évacués par leur propriétaire.**

*Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles L321-1 à 321-8, R633-1 à 633-5 et R635-3 à 635-7 du Code Pénal.*

## RÈGLEMENT VIDE-GRENIER BLANCHE DE CASTILLE

Dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017

- Afin d'assurer le succès de ce vide grenier, l'association met à votre disposition : **un emplacement 3x3m, un stand restauration et une organisation adaptée.**
- Une campagne de publicité assure la promotion de cet événement.
- Seront réputées exposants les personnes physiques ou les associations dont le règlement, la fiche d'inscription, et une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (d'un membre du bureau pour les associations) seront parvenus à l'APEL avant le 29 septembre 2017 et sous réserve des places disponibles.
- En cas de désistement aucun remboursement n'interviendra après le 29 septembre 2017. L'APEL se réserve le droit d'annuler la manifestation, sans remboursement, en cas de météo très défavorable.
- L'APEL se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler le bon déroulement et l'ordre de la manifestation.
- **Les objets déballés appartiennent aux exposants et sont sous leur responsabilité en cas de casse, vol ou tout autre préjudice.**
- La vente des armes est interdite.
- Pour des raisons de sécurité, nos amis les animaux ne sont pas admis sur le site.
- Les exposants peuvent introduire leur véhicule sur le site de 7h30 à 8h20 pour déballer et devront ensuite immédiatement aller garer leur véhicule en dehors de l'établissement, ceci par souci de sécurité pour tous.
- **Si un exposant souhaite être installé à côté d'un autre exposant, il est demandé aux deux détenteurs de véhicules d'arriver et de se présenter en même temps le matin avant l'installation.**
- Après la manifestation, il est expressément demandé à chaque exposant de **laisser l'emplacement propre**, débarrassé de tout objet et papier. Des bacs roulants pour le tout venant seront mis à la disposition de tous. **Cependant, ces containers ne sont pas destinés à recevoir les objets invendus qui doivent être emballés et évacués par leur propriétaire.**

*Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles L321-1 à 321-8, R633-1 à 633-5 et R635-3 à 635-7 du Code Pénal.*

3<sup>e</sup> ÉDITION



BLANCHE DE CASTILLE

3<sup>e</sup> ÉDITION



BLANCHE DE CASTILLE